

Alès, le 10 mars 2021

Lettre simple + Mail

Madame la Préfète,

Le Plan Local d'Urbanisme d'Alès ayant été mis en révision lors du Conseil Municipal du 20/10/2014, son Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été, lui, adopté lors du Conseil Municipal du 5/12/2016. Enfin, le projet de PLU a été arrêté lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2020.

Depuis, M. le Maire et son Adjoint chargé de l'Urbanisme nous ont fait part de la poursuite de la démarche engagée ; ce, publiquement et par voie de presse. Ainsi, nous avons été informé.e.s de la saisine des Personnes Publiques Associées et du Tribunal Administratif pour désignation du Commissaire-Enquêteur.

Au regard de la pandémie que nous subissons depuis bientôt un an et de la modification sensible des conditions par rapport à 2016 (PADD), nous vous demandons, alors que de nombreuses procédures sont suspendues (voire leurs délais sont prolongés) et que de nombreux.maires font le choix d'une pause dans les procédures de révision ou de modification engagées, de bien vouloir inviter M. le Maire d'Alès à reconsidérer sa position.


Nous considérons en effet que la situation exige de notre part, mais plus largement de la part de toute personne en responsabilité, de prendre la mesure de celle-ci. A minima, un moratoire nous semble devoir être appliqué et nous semble de nature à permettre l'intervention citoyenne la plus ample possible (Enquête publique), lorsque la situation sanitaire le permettra. Ceci, tout en sachant que, de notre point de vue, les conditions qui ont motivé la rédaction du PADD en 2016, ne nous semblent plus d'actualité aujourd'hui, y compris, et surtout, du fait de cette crise sanitaire. Ce constat nécessiterait, selon nous, une « réécriture » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Par la présente, nous vous informons que nous saisissons M. le Maire d'une demande de suspension de cette procédure ; et, bien que nous ne méconnaissions pas le principe de la libre administration de la collectivité, au regard de votre statut de représentante de l'Etat et garante de l'ordre public, sachez que nous espérons de votre part, Madame la Préfète, une action déterminée afin d'inciter M. le Maire d'Alès à prendre la mesure d'une telle demande, le PLU en révision engageant le devenir de notre commune sur les décennies à venir.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Préfète, nos respectueuses salutations.

Pour le Printemps alésien

Paul PLANQUE



Elu municipal d'Alès

Elu communautaire d'Alès Agglomération

